

Bilan 2010-2014 des activités du Conseil Scientifique de l'INSU et recommandations

Composition du Conseil scientifique de l'INSU au 3 juin 2014 :

Nabila AGHANIM, Monique ARNAUD, Michel CAMPILLO, Sylviane CHAINTREUIL, Karine DESBOEUFS, Véronique FARRA, Marc FERRARI, Thierry FORVEILLE, Michel GREGOIRE (membre du bureau), Christian GUILLAUME, François HAMMER (président), Liliane JENATTON, Maud LERICHE-KILLIJIAN (membre du bureau), Corinne LEYVAL, Anthi LIATI, Céline MARI (secrétaire scientifique), Valérie MASSON-DELMOTTE, François METIVIER (membre du bureau), Claude ROY, Chantal STEHLE-COJAN, Christian TAMBURINI, Jérôme VIERS.

Fonctionnement du Conseil Scientifique de l'INSU (CSI)

Durant son mandat de 4 ans, le Conseil Scientifique de l'INSU s'est réuni 10 fois, la durée des rencontres allant de 1 à 2 jours suivant l'importance de l'ordre du jour. Le rythme de deux réunions annuelles a permis d'examiner les deux points statutaires à savoir, l'avis du CSI sur les propositions de nomination aux jurys d'admission des chargés de recherche (réunions en février-mars) et l'avis du CSI sur les éventuels points de divergence sur les créations et suppressions d'unités (réunions en septembre-octobre). En plus de ces deux réunions, deux rendez-vous supplémentaires ont également été programmés en 2011 et 2014 pour discuter notamment des orientations budgétaires, examiner la pertinence de création de nouveaux OSU ou encore discuter de la position du CSI sur des orientations liées à des décisions gouvernementales (RGPP, programme investissement d'avenir, etc.).

Vers la fin du mandat, le CSI a été marqué par le décès du Directeur de l'INSU, Jean-François STEPHAN et tient à saluer son action et son courage à la tête de l'Institut.

Toutes ces réunions se sont déroulées en présence de la direction de l'Institut, des présidents des sections du Comité National (17, 18, 19 et 30), des présidents des Commissions spécialisées de l'INSU et des CNAPs et d'un représentant du Conseil Scientifique du CNRS.

Si nécessaire, lors de discussions internes au CSI, seuls les membres du conseil étaient présents (discussion sur les travaux du CSI ou sur son positionnement par rapport aux orientations de l'institut). Environ un mois avant chaque réunion, le bureau du CSI, assisté par l'assistante chargée de suivi du secrétariat général du Comité National, s'est réuni (par téléconférence ou visio-conférence) et en présence d'un ou deux membres de la direction de l'Institut pour finaliser l'ordre du jour préalablement préparé par le ou la président(e) du CSI en concertation avec les membres du CSI.

Le CSI a beaucoup bénéficié du suivi professionnel du secrétariat général, particulièrement de Solange Lassalle. Il souhaite que le prochain Conseil puisse bénéficier d'un support de la même qualité.

Prospectives scientifiques de l'INSU

Au début du mandat 2010-2014 le Conseil Scientifique de l'INSU a finalisé le rapport de prospective de l'INSU qui avait été préparé par le précédent Conseil Scientifique du Département Planète et Univers. Ce document est accessible sur le site du CoNRS (http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/rapport/2012/CSI_INSU_prospective_2012.pdf).

Au cours du mandat 2010-2014, les membres du Conseil Scientifique de l'INSU ont été invités à participer à la prospective OA (2011-2016) qui s'est tenu en mars 2011 à Grenoble, et à la prospective SIC (2013-2017) qui s'est déroulé à Paris en Mai 2013. La prospective ST (2008-2013) avait eu lieu à Aussois en octobre 2008 et la prospective AA (2010-2015) avait eu lieu à La Londe les Maures en octobre 2009. Ces documents sont également consultables sur le site de l'INSU.

Budget

La période du mandat 2010-2014 a été marquée par des coupes budgétaires très importantes qui ont conduit la direction de l'INSU à diminuer de façon drastique le soutien de base aux laboratoires (principalement des UMRs) en 2012, à fermer certains TGIR, à supprimer la ligne « mi-lourds » depuis 2011, etc... Ces choix ont été justifiés par la direction argumentant de l'importance de maintenir la mission d'Institut National, qui implique des obligations de soutien aux infrastructures de recherche nationales et internationales. Le rôle de conseil du CSI sur les questions budgétaires a été difficile, d'une part à cause du calendrier très contraint qui l'a souvent amené à discuter ces questions a posteriori des décisions prises. D'autre part le contexte très difficile a rendu parfois impossible la mission des conseils (entre couper le soutien de base des unités versus couper les programmes de recherche).

Emploi

La situation de l'emploi s'est fortement détériorée. Pour les postes ITA, le nombre de recrutements est en très forte diminution. De plus, ces dernières années ont vu une augmentation supplémentaire de la précarité que ce soit pour les postes de chercheurs ou d'ITA, ce qui est la conséquence de l'augmentation de postes CDD en relation avec la montée en puissance des contrats de l'ANR et d'une façon générale de la recherche sur projets.

Au début de son mandat, le statut des CNAP a été contesté par le ministère, le CSI a appuyé la direction de l'institut dans la défense de ce corps. Le CSI a également mis en garde la direction du CNRS et de l'INSU lors du projet de coloriage généralisée avec géolocalisation des concours chercheurs. Le CSI s'est aussi exprimé sur le protocole TRON et ses conséquences sur les personnels CDD et autres précaires dans les laboratoires.

En 2014, les perspectives annoncées de nouvelles restrictions budgétaires associées à une diminution des départs à la retraite qui va peser sur les recrutements d'ITA et de chercheurs mobilisent l'ensemble des instances du Comité National au cours d'assises nationales dont la première phase s'est déroulé le 11 juin 2014 et se poursuivra à l'automne 2014. Le CSI a été associé à cette mobilisation notamment à l'organisation de la session extraordinaire du 11 juin.

Que ce soit par rapport aux préoccupations sur le budget ou la perspective sur l'emploi, les membres du Conseil Scientifique de l'INSU se sont mobilisés au moyen de recommandations et

de communiqués diffusés auprès de la direction du CNRS et des instances concernées pour manifester leurs préoccupations face à la dégradation des moyens budgétaires et humains de la recherche scientifique en France.

Relations INSU-Alliances-ANR

Tout au long du mandat 2010-2014, le CSI s'est interrogé sur les relations entre l'INSU, les alliances (en particulier ALLENI et ANCRE) et l'ANR. Cette interrogation est venue du constat que l'ANR lors de l'élaboration de sa programmation ne reconnaît que les alliances comme interlocuteurs qui agissent comme des lobbies auprès de l'ANR. Cependant les alliances sont perçues comme des « clubs » (les alliances ne sont pas des instances en tant que telles!) où dans les groupes de travail, il se peut que les représentants du CNRS ne se réfèrent pas forcément aux prospectives (de l'INSU par exemple). Il y a donc une difficulté à faire converger les objectifs INSU issus des prospectives inter-organismes, et ceux des alliances ALLENI et ANCRE. Par ailleurs, le CSI s'est posé la question des domaines scientifiques qui ne sont pas inclus dans une alliance (l'astronomie par exemple) et a constaté que dans ce cas, il n'y a pas de moyens formalisés permettant d'intégrer le travail de prospectives scientifiques de l'INSU dans la programmation de l'ANR.

Le rôle des alliances a aussi été discuté autour du rôle d'ALLENI dans les infrastructures de recherche. Il existe cependant un groupe transversal au sein d'ALLENI sur les infrastructures qui examinent les SNO / IR / TGIR Environnementaux à travers sa propre prospective et qui fait remonter ces informations au ministère. Si les SNO sont toujours gérés par la direction de l'INSU, c'est ALLENI qui synthétise les services d'observations à l'échelle de tous les organismes et remonte la prospective sur les SNO (ce que faisait l'INSU seul avant la création des alliances).

Dans le cadre des demandes CPER, les alliances, tout comme les établissements, dont le CNRS, devaient donner un avis positif sur les projets à intégrer dans les demandes. Dans certains cas, il s'est avéré que les avis d'ALLENI et de l'INSU **étaient orthogonaux** alors que l'INSU fait partie de l'alliance.

Examens spécifiques

- Créations d'OSU :

Le CSI a été informé de la création de deux OSUs.

L'OSUNA (Observatoire des Sciences de l'Univers Nantes Angers) a été présenté par le porteur du projet, Patrick Launeau, au cours de la réunion des 30-31 mai 2011.

L'OSU Nord a été présenté par le porteur du projet, Patrick Cordier, au cours de la réunion du 19 juillet 2011

- Création d'UMS:

Le projet de création de l'UMS LSBB (Laboratoire Souterrain à Bas Bruit) a été présenté par Stéphane Gaffet, porteur du projet. Deux membres du CSI avaient été désignés comme rapporteurs de ce dossier afin d'en faire une évaluation objective avant le vote du CSI.

Le CSI, assez réticent à l'ouverture de l'UMS LSBB, avait demandé un suivi et une réévaluation de la pertinence de cette UMS avant la fin de son mandat. Cette demande n'a pas été suivie d'effet.

Présentation des programmes de l'INSU

- Programme MISTRALS_(Mediterranean Integrated Studies at Regional And Local Scales): présentation par Etienne Ruellan co-directeur scientifique avec Ghani Chehbouni (IRD) et Arnaud Lalo (directeur du Bureau du CNRS à Malte) au cours de la réunion du 19 juillet 2011.
- Chantier Arctique: présentation par Denis-Didier Rousseau (délégué scientifique en charge des affaires polaires) au cours de la réunion du 9 septembre 2013.

Dans le cas de ces deux chantiers importants qui engagent la politique scientifique de l'INSU, le CSI aurait souhaité avoir la possibilité de discuter les choix de la direction ni de faire des recommandations

Présentations thématiques

- Relations avec l'industrie: présentation par Gabriel Marquette, chargé de mission aux relations industrielles, au cours de la réunion des 10-11 septembre 2012.
- Coopération européenne et internationale: présentation par Elisabeth Kohler et son équipe au cours de la réunion des 10-11 septembre 2012. Le CSI n'a pas eu l'occasion de discuter les priorités affichées par la direction en matière de relations internationales
- Mission interdisciplinarité du CNRS: présentation par François Guyot et Anne Renault au cours de la réunion des 10-11 septembre 2012.
- Publications, biblioplanets, INIST: présentation par Pascale Talour, chargée de mission IST à l'INSU, et Williams Exbrayat, responsable du service de documentation de l'OMP, au cours de la réunion des 3-4 mars 2014. Le CSI a discuté, sans effet, le choix fait par la direction de faire des économies en arrêtant la prise en charge des publications en accès libre de l'European Geosciences Union.

Présentations scientifiques

- Stratégie énergétique vis-à-vis des nouvelles ressources : présentation par Bruno Goffé, délégué scientifique "ressources géologiques" à l'INSU, au cours de la réunion du 19 Février 2013.
- Présentation des travaux du GIEC par Jean Jouzel au cours de la réunion des 3-4 Mars 2014.

Recommandations du Conseil Scientifique de l'INSU à la Direction et au prochain Conseil

- Le CSI rappelle l'importance que la direction de l'INSU donne dès le début de mandat des informations sur les thématiques et le fonctionnement de l'Institut.
- Le CSI doit définir avec la direction de l'INSU dès le début de son mandat son rôle, ses prérogatives et son fonctionnement.
- Le CSI pour faire face à ses nombreuses responsabilités doit pouvoir se réunir plus de deux fois par an (environ 4 fois/an) et doit se donner assez de temps au cours de ses réunions pour les discussions internes.
- Il serait souhaitable que le CSI soit informé suffisamment en amont sur le lancement des projets majeurs de l'INSU (e.g. projet arctique) et sur leur organisation (e.g., organisation des services d'observations): son rôle est de conseiller la Direction de l'INSU.
- Les séminaires de direction avec la présidence du CSI sont à conserver et même à amplifier en y associant le secrétaire scientifique du CSI.
- Il serait nécessaire de planifier le rythme et l'agenda des réunions du CSI en fonction des échéances des activités de l'INSU dont l'examen du budget (par exemple en fin d'année).
- Il faudrait renforcer le lien entre le CSI et les commissions spécialisées: tous les membres du CSI (a minima les membres élus) devraient être membres des commissions spécialisées de leur discipline ce qui est le cas depuis toujours en astronomie mais pas dans les autres commissions spécialisées. Cela permettra aussi de clarifier les rôles respectifs du CSI et des commissions spécialisées.
- Il serait souhaitable que le CSI soit associé aux réflexions de la mission interdisciplinarité.
- Le prochain CSI devrait pouvoir être associé à la définition et participer à tout exercice de prospective de l'INSU, y compris ceux sur les interfaces entre les disciplines.
- Le CSI devrait être associé à l'examen de la structuration régionale des OSUs et au suivi de leur activité, si possible en auditionnant au cours du mandat tous les directeurs d'OSU y compris les représentants des Universités. Il devrait participer à l'organisation de la réflexion sur le fonctionnement des plates-formes régionales, et sur leur lien avec la DT INSU.

Texte adopté à l'unanimité le 10 octobre 2014
17 votants : 17 oui